

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 décembre 2020 A 18 heures

Date de la convocation : 30/11/2020
Nombre de Conseillers : 9
en exercice : 9
en présence : 8
en absence : 1 avec pouvoir
votants : 9

Le lundi 07 décembre 2020 à 18 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : SAUTY Eric, FAURIE Françoise, PAILLARD Véronique, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique

HANNOYER Marc, FLEURISSON Daniel

Etait excusé : POINSOT Armand

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2020

Modifications de l'ordre du jour

Délibération portant sur l'acceptation d'un nouveau garant

Monsieur François FAURIE a accepté d'être garant des bois. Le garant, non élu, recevra une indemnité de 150€/an pour les travaux de marquage et de suivi.

- Le Conseil Municipal donne son accord pour la nomination de M. Faurie en tant garant ; il percevra une indemnité d'un montant de 150€/an.

Délibération de mise en non-valeur d'impayés

Le trésorier a envoyé l'état des restes à recouvrer sur pièces prises en charge du 31/12/2019 :

Mise en non-valeur des sommes suivantes :

60 € pour une place à dépôt suite au décès de l'intéressé intervenu en juillet 2014 dont nous n'avons été informé que le 27/11/2020 par ses ayants-droits

40 € pour place à dépôt impayées

Ces places à dépôt seront récupérées et remises en location par la mairie.

69,02 € pour non-paiement du reste à verser pour location de salle des fêtes en 2012

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la mise en non-valeur d'un total de 169.02 € et de créer les lignes budgétaires au budget 2020.

I- Délibération sur crédit nécessaire des restes à recouvrer

Dans un souci de bonne gestion, il est nécessaire de comptabiliser des provisions pour des restes à recouvrer sur les exercices antérieurs d'un montant de 4 296,12 €. A cet effet il nous faut provisionner 859 € (soit 20 % sur l'état actuel) au compte 6817. Cette provision sera ajustée et à reprendre sur le budget 2021 en dépenses et en recettes aux comptes 6817 et 7817 après ajustement suite aux remboursements effectués fin 2020.

- Après avoir été informé de la situation budgétaire de la commune, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour porter en crédit sur le compte 6817 la somme de 859 € et d'autoriser Madame le Maire à émettre le titre équivalent.

II- Clôture du budget du CCAS

Le trésorier, au vu du faible budget du CCAS, demande son annulation et de reporter la somme de 751,28 € sur le compte général de la commune. Il a assuré que cela ne gênerait en rien l'utilisation de cette somme pour apporter, si nécessaire, de l'aide à qui en exprimerait le besoin.

- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la clôture de ce budget et charge Madame le Maire de faire le nécessaire auprès de la trésorerie.
- Les membres de l'ancienne commission du CCAS seront contactés pour savoir s'ils souhaitent toujours faire partie de la nouvelle commission qui ne se réunira qu'en cas de demandes d'aide particulière dans la mesure où le budget du CCAS est clos et intégré dans le budget général de la commune.

III- Délibération sur la délégation des pouvoirs de police à la CCPAL (communauté de communes Pays d'Arnay Liernais)

Il est proposé que les pouvoirs de police spéciaux (Respect du stationnement, du bon comportement sur la voie publique, ...), ne soient pas transférés à la CCPAL mais qu'ils restent au maire de la commune de Maligny.

- Après échange, le Conseil Municipal refuse de déléguer ces pouvoirs de police à la CCPAL.

IV- Délibération travaux ONF

Des travaux de sylviculture ont été engagés par l'ONF suite à une régénération effectuée à l'emplacement du mat éolien pour un coût de 4 181,58 €.

- Après avoir eu l'explication sur ces travaux, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour le paiement de cette facture à l'ONF.

A ce jour, la mairie n'a pas encore eu de réponse de la part de la Préfecture concernant notre refus de rattacher les bois communaux à la gestion de l'ONF.

Pour chaque campagne d'affouages, l'ONF nous donne une estimation de la quantité de bois à couper et nous facture le stère à environ 4 €. Cette année, la commune devra payer 467 €.

Il serait intéressant de pouvoir comparer l'estimation de l'affouage de l'ONF avec la quantité réelle de bois coupée par les affouagistes. Ceci sera expliqué lors de la réunion du 14 décembre prochain.

V- Appels à projet 2021

Deux projets de réfection de voirie sont en cours :

- La ruelle de l'église et la rue de la fontaine Saint-Pierre
- Une partie de la route du Puits de Velée.

Daniel FLEURISSON a consulté quatre entreprises et l'entreprise ROUGEOT a été retenue pour les deux projets.

- Pour la ruelle de l'église et la rue de la fontaine Saint Pierre, les travaux s'élèveront à 24 375 € HT. La chaussée sera revêtue d'enrobé et les accotements (pas de trottoirs) seront en silico-calcaire. Une réunion de concertation sera organisée avec les riverains.
- Pour le Puits de Velée, le coût des travaux s'élèvera à 41 152,75 € HT.

Ces deux projets peuvent être subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Départemental qui délibère au printemps 2021.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à rédiger l'appel à projet pour les 2 travaux en vue de la demande de subvention. L'entreprise Rougeot est retenue pour effectuer les travaux des 2 rues et ceux du chemin du Puits de Velée.

VI- Projets pour le budget primitif 2021

La liste des projets à réaliser est longue tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Au lavoir : pose d'une porte à barreaux et d'une grille sur la fontaine pour des raisons de sécurité. Trois artisans ont été consultés et Monsieur Yohann MAURICE, Métallerie à Arnay, a été retenu.
- Le changement du portail menant au local du cantonnier ainsi que la porte de l'atelier sont envisagés.
- La nuisance des pigeons à l'entrée et à l'intérieur de l'église est très importante. L'entreprise de Monsieur Thomas BONNY était intervenue il y a deux ans pour éradiquer ces oiseaux. Contacté, son devis s'élève à 2000 €. La mairie recherche également d'autres solutions (coupelles avec alimentation stérilisante, construction d'un pigeonnier,...).

- La signalétique du village sera à revoir après le passage de la MICA.
- Le cantonnier a besoin d'outillage pour ses travaux. Marc HANNOYER estime à 1 000 € la dépense. Un nouveau bras de tracteur sera nécessaire.
- La toiture de l'église a besoin de réparations. Christophe PERRAULT va établir un devis.

Par ailleurs, il faut noter que la réfection des 2 rues et de la route du puits de Velée sont à inclure dans le budget investissement. Le paiement des travaux de la place et de la rue de la Jonchère sont également reportés sur 2021 ainsi que le coût des places « handicapés » suite au retard pris à cause de la crise sanitaire.

VII- Informations et questions diverses

- L'agrandissement du cimetière n'est pas nécessaire. Gérald PAILLARD, Eric SAUTY et Françoise FAURIE ont fait un état des lieux et se sont appuyés sur le relevé établi, il y a une vingtaine d'années, par Monsieur Jean CHAMPMARTIN.

Il y a 36 places libres immédiatement. 12 autres sont à l'état d'abandon. 74 sont à reprendre ou à renouveler. 9 tombes sont celles de soldats « morts pour la France ».

50 concessions sont perpétuelles. La notion de perpétuité a été supprimée en 1996 et la question se pose de savoir si les concessions perpétuelles doivent être transformées en concession trentenaire ou non. Des recherches sont menées pour savoir si cela est possible. Si la réponse est positive, une information sera faite pour régulariser, à partir de janvier 2021, ce changement de durée. Par ailleurs, un travail de recherche va être effectué pour retrouver les éventuels héritiers.

- A la salle des fêtes, un électricien doit venir poser un transformateur pour l'installation d'un défibrillateur. Des devis sont en cours.
- La réunion d'attribution des affouages de la campagne 2020-2021 aura lieu lundi 14 décembre de 18h30 à 19h30 en mairie.
- Un camion pizza, « La Calabraise », sera stationné à la mairie à partir du mercredi 3 mars 2021, et ainsi chaque premier mercredi du mois. Une information sera faite en février sur cette prestation.
- Gérald PAILLARD a participé à une réunion d'information sur la SAUR. Cette société a été créée en 1930 sur trois territoires : Arnay, Bligny et le pays beaunois. Elle regroupe 4100 abonnés, entretient 320 km de réseau et gère 380 000 m³ annuels. La SAUR intervient depuis 1930 sur Maligny et nous alimente en eau de l'Ouche principalement et en eau de Chamboux si le débit n'est pas suffisant.
- De nouveaux horaires sont appliqués en mairie avec l'arrivée de la nouvelle secrétaire ; le mardi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 et le vendredi matin de 9 h 30 à 12 h.

Clôture de la séance à 21h05